

Séance du : 3 mars 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/03/50

<p>Date Convocation 19/02/2026</p> <p>Date Affichage 19/02/2026</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>17</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>06</td></tr><tr><td>- absents</td><td>04</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	17	- procurations	06	- absents	04	<p>Le 3 Mars Deux Mille Vingt Six à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 17 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN et Patrice BERNARD.</p> <p>PROCURATIONS 6 : Valérie AURIAUX, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD, Line CHARUAU, Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Anne-Claude CABILIC, Isabelle CADOU, Brigitte GIGOU, Rémy BONNIN, Yannick RIVALIN et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU.</p> <p>ABSENTS 4 : Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	17								
- procurations	06								
- absents	04								

REGIE DE TRANSPORT PUBLIC : SUBVENTION COMMUNALE 2026

Rapporteur : Emmanuel MAILLARD

Vu La délibération du 15/12/2014 du 16/12/2015 créant la régie à autonomie financière de transport urbain (service ID Bus) pour la reprise du service par la Commune de L'île d'Yeu,

Vu l'article n°12 des statuts de la régie à autonomie financière de transport urbain (Gestion budgétaire et financière),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération précédente votant le budget primitif 2026 de la régie à autonomie financière.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (6 ABSTENTIONS : Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Dany HERBRETEAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD, Line CHARUAU, Michel BOURGERY et 17 POUR) :

- ♦ **AUTORISE** la Maire ou son représentant à mettre en œuvre le transfert de fonds du budget principal pour un montant total de 220 000 € en section de fonctionnement vers le budget de la régie à autonomie financière conformément au budget primitif 2026 voté, comme suit :
 - 1^{er} acompte de 80 000 € au mois d'avril 2026,
 - 2nd acompte de 80 000 € au mois de juin 2026,
 - Solde de 60 000 € au mois d'août 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU